



# COMPTE-RENDU DU DIAGNOSTIC EN MARCHANT

15 octobre 2016



# / LE DIAGNOSTIC EN MARCHANT /

**Date** : samedi 15 octobre de 10h à 12h

**Participants** : 20 habitants

**Intervenants**

Catherine Aliquot-Vialat, Maire de Saint-Pierre-du-Perray

Philippe Lajus, EPA Sénart

Traitclair, Romain Moreau et Marieke Verbrughe

**Objectifs :**

- › Partager l'expérience et le vécu des habitants et usagers de Saint-Pierre-du-Perray aux abords du futur quartier
- › Etablir un diagnostic pour saisir les attentes et les besoins des habitants en lien avec le projet et préciser les transitions entre le futur quartier et la ville.



1. Départ : parking du parc des Sports
2. Parc des Sports et une vue panoramique sur la ZAC
3. Le plan d'eau, l'espace de promenade et la voie romaine
4. Avenue Suzanne Lenglen
5. Place de la liberté
6. Allée Antonin Magné
7. Avenue Louis Lachenal
8. Avenue Jules Ladoumègue / Colette Besson

## / RETOURS SUR LE PROJET /

Romain Moreau de l'agence Traitclair remercie les participants. Il détaille les principaux éléments du projet, son périmètre et le calendrier de la concertation en lien avec la ZAC de Villeray. Cette marche doit permettre d'échanger avec les habitants pour partager leur connaissance des lieux et des usages afin de mieux insérer le projet dans son environnement.

Mme le Maire rappelle le rôle de l'agence Traitclair qui accompagne la ville et l'EPA Sénart dans la concertation autour du projet de ZAC. Elle explique que le diagnostic en marchant fait suite à une première réunion publique de présentation du projet de ZAC qui a eu lieu le 5 octobre 2016.

Des questions ont été posées par les participants :

- › Où se situeront les petits collectifs et les logements individuels ?
- › Est-ce que les boisements seront conservés ?
- › Quelles liaisons initiales sont prévues ? Quelle circulation dans le quartier ?
- › Est-ce que des équipements sont prévus ?
- › Est-ce qu'il y aura des jardins partagés ?

Nous proposons ici une restitution thématique des échanges :

## / COMPTE-RENDU THÉMATIQUE /

### LES ESPACES DE LOISIRS ET DE PROMENADES MITOYENS À LA ZAC DE VILLERAY

- › **Le parc des Sports** est un espace de loisirs très fréquenté. Les enfants viennent ici pour les activités sportives ou pour les équipements sportifs en accès libres (terrain de basket, skate parc). Il est plus fréquenté le mercredi après-midi et le week-end. Des manifestations s'y déroulent et attirent une diversité de publics.
- › **L'espace de promenade** autour du lac est pratiqué et apprécié. Certains participants s'y promènent tous les jours, d'autres au moins une fois par semaine. C'est un lieu intergénérationnel : *« Je me promène et je me balade avec les petits à pieds ou à vélo », fait remarquer une participante.* Les usagers ne proviennent pas tous de Saint-Pierre, mais aussi de Lieusaint. Les voitures se garent parfois du côté de la mairie. Les usages repérés sont : la marche, le vélo, le pique-nique, le jogging, la pêche de loisirs (les poissons ne sont pas consommables).
  - **Propositions :**
  - › **Des stationnements vélo**
  - › **Un jeu pour enfant est souhaité avec des toboggans et des balançoires à ressorts.** Mme le Maire indique qu'il est prévu par la municipalité dans le parc de la Mairie.

### LES LIAISONS DOUCES

- › Pour les participants, **l'avantage de vivre à Saint-Pierre** réside dans le fait de **pouvoir se déplacer à pied et à vélo**. Les enfants sont autonomes : ils peuvent se déplacer sans leurs parents. *« Mes enfants peuvent aller au collège ou au parc des Sports à vélo ou à pied. C'est pour ça que nous nous sommes installés ici ».*
- › **La voie romaine** est utilisée par tous les publics à vélo ou à pied. C'est un espace de liaison vers l'école et de promenade avec les enfants ou le chien.
- › **Le mail de l'avenue Suzanne Lenglen** est peu utilisée par les participants même si il permet de relier le parc du Château à la mairie. Certains immeubles ont des sorties piétonnes donnant sur le mail, mais il est perçu comme *« trop large »*. Un débat a eu lieu sur son manque de verdure. Le mail est considéré comme vert, mais manque de reliefs et le vent y est parfois trop fort.

- › **L'allée Antonin Magné (point 6)** est très utilisée par les enfants et les jeunes qui se rendent à vélo et à pied à l'école ou au collège. Elle est très appréciée par les participants. « *Un bout n'est pas aménagé* » regrettent certains participants.
- › La **Coulée verte** est très peu utilisée, car elle n'a pas de cheminement piéton. « *On ose pas y aller car on ne veut pas marcher sur la pelouse* ». Peu d'enfants y jouent mais les chiens s'y promènent. L'aspect vallonné est apprécié par les participants.
  - **Propositions :**
    - › L'allée Antonin Magné est une des liaisons douces reproductibles sur la ZAC. Les liaisons douces entre les bâtiments sont appréciées par les habitants.
    - › Des chicanes contre les scooters qui empruntent les liaisons douces.
    - › Le revêtement lisse est important pour faciliter la circulation des vélos, rollers et poussettes.
    - › Il manque un espace canin.
    - › Des équipements sportifs comme un mini-golf.
    - › Une allée cavalière vers l'allée royale pourrait voir le jour.

### LES TRANSPORTS PUBLICS

- › **L'arrêt de bus de l'Avenue Louis Lachenal** est surtout utilisée par les lycéens. Pour les autres riverains, l'attente est trop longue et ils préfèrent se rendre au Tzen à pied. « *On perd plus de temps à attendre le bus que d'y aller à pied* ». Les bus sont généralement vides.
  - **Propositions :**
    - › Des bus plus petits avec une rotation plus fréquente pourraient desservir les quartiers et les stations Tzen. Cela éviterait l'utilisation de certaines voitures.

### LES ESPACES PUBLICS

- › **La place de la liberté** est considérée comme « *un beau rond point* ». Les participants la trouve trop minérale et notent un manque d'animation. Une oeuvre d'art pourrait venir animer son centre.
  - **Propositions :**
    - › La ZAC aura besoin d'un espace public différent, pour se retrouver.
    - › Il faut créer un espace de rencontre pour les retraités.

### LES PETITS COLLECTIFS

- › **Un échange à lieu sur le parcours résidentiel.** Un jeune couple vient de s'installer, ils sont content de leur nouvel appartement à la Clé de Saint-Pierre. Un couple de participants retraités souhaitent quitter leur maison pour un appartement plus adapté suite au départ de leurs enfants. D'autres habitants souhaitent rester dans leur pavillon. Il en ressort le besoin de se rattacher à l'esprit pavillonnaire de qualité tout en intégrant de petits collectifs adaptés à certains ménages.
- › Sur la **place de la Liberté**, l'esthétique des bâtiments et leurs hauteurs font l'unanimité. Les participants regrettent l'enfermement des rez-de-chaussée derrière les haies, qui sont dans « *le noir* ».
  - **Propositions :**
    - › Une véranda pourrait être imaginée.
    - › Rassembler les poubelles des îlots collectifs et penser à la gestion des encombrants.

### LES RUES RÉSIDENTIELLES

- › Sur l'**avenue Louis Lachenal**, les constructions individuelles ont la même densité et la même taille de terrain, dans un style classique. Elles manquent de **stationnement** car chaque habitation a au moins deux voitures. Il est difficile pour les invités de stationner

dans la rue. Les garages sont utilisés comme une pièce supplémentaire et non pas comme un lieu pour garer sa voiture.

- › La circulation de l'avenue Louis Lachenal est régulière. La déchèterie ne pose pas de problème particulier en termes d'odeurs et de trafic. Des inquiétudes sont partagées sur l'augmentation de la circulation. Les voitures et les bus roulent trop vite et passent au milieu des deux ralentisseurs. Les priorités à droite ne sont pas respectées. Les vélos roulent sur un trottoir partagé avec le piéton, car la route est trop dangereuse.
- › La rue Colette Besson (point 8) est appréciée par les participants. Le mélange des logements en accession et social fonctionne « très bien ». Les participants indiquent que la mixité sociale est plus réussie dans des logements individuels ou de petits collectifs. Ici, « Les collectifs s'intègrent bien à la rue ». La clôture confère un caractère urbain à la rue. L'écart entre les maisons inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 8 mètres en vue directe est apprécié.
- › Selon un couple de participants, la rue des Mimosas ou la place des Capucines est une rue à ne pas reproduire car le piéton n'a pas beaucoup de places et les voitures stationnent sur le peu d'espace qui leur est dédié.

→ **Propositions :**

- › La commercialisation de lots libres est à envisager pour permettre la diversité des formes architecturales.
- › Développer le stationnement dans les rues et repenser le garage des habitations en fonction des pratiques.
- › Le parking collectif de la rue Colette Besson est une solution pour les invités des résidences alentour.
- › Il faut répondre à tous les besoins de logements, avec des tailles de terrains diversifiées de 300m<sup>2</sup> à 600m<sup>2</sup>. « Les maisons de plain-pieds ce n'est pas faute de demander », comme celles près de « l'ancienne mairie, la rue des Fleurs, l'avenue des jasmins ».
- › Les rues droites favorisent la vitesse et les habitants préconisent des rues plus courbées.
- › Réfléchir au partage de la voirie entre piétons, automobilistes et cyclistes.

## / SYNTHÈSE /

### CONSTATS

- › Des espaces de loisirs et de promenades appréciés et fréquentés.
- › Un confort de vie dans le fait de pouvoir se déplacer à pied ou à vélo en particulier pour les jeunes.
- › Les liaisons douces du quartier sont appréciées et fréquentées.
- › Les dessertes de bus essentiellement utilisées par les lycéens.
- › Les rues pavillonnaires sont agréables mais connaissent des problématiques de stationnement et de vitesse des véhicules.
- › Les petits collectifs intégrés aux rues résidentielles sont esthétiques.

### LES PROPOSITIONS DES HABITANTS

- › Développer des liaisons avec la ZAC pour les piétons/cyclistes et les automobilistes. Les liaisons douces entre les bâtiments sont appréciées.
- › Des espaces publics pour se rencontrer. Développer les espaces de jeux et de sports dans le futur quartier
- › Des rues résidentielles avec du stationnement et des espaces pour le piéton. Certaines rues peuvent être mélangées avec du petit collectif. Les hauteurs des logements collectifs ne doivent pas dépasser R+2+ comble.
- › Des transports publics, des mini-bus pour desservir le quartier et le Tzen